



REAMENAGEMENT DE LA PLACE MONDESIR

à Bordeaux et Mérignac

DOSSIER DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

Donnez votre avis à partir du 12 mars 2024
sur participation.bordeaux-metropole.fr

LE PROJET ET LA CONCERTATION EN BREF



Des travaux à partir de mi-2026 :

Des déplacements plus faciles à vélo, à pied, en bus et en voiture

Des trottoirs plus larges devant les commerces

Un parc végétalisé de 6.000 m² environ dont une place pour le marché



Vous pouvez vous exprimer sur :

Les aménagements pour les voitures, piétons, cyclistes, bus
Les usages futurs du parc et les besoins du marché
L'utilisation des trottoirs larges devant les commerces
Les besoins des habitants-riverains
Etc.



7 modalités :

(du 12 mars à fin 2024)

- 2 réunions publiques
- 1 balade urbaine
- 2 stands mobiles
- 1 site internet
- 1 registre papier en 4 lieux



Trois bonnes raisons de participer à la concertation réglementaire

- 1 Être acteur de l'évolution de votre cadre de vie.
- 2 Participer à une réflexion collective.
- 3 Acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine de l'aménagement et de la conception d'un projet urbain.

SOMMAIRE

p.2 LE PROJET ET LA CONCERTATION EN BREF

p.5 POURQUOI INITIER UN PROJET ?

- p.6 Pour transformer la place en un lieu plus vivant
- p.8 Pour faciliter la circulation de tous les modes de transport

p.10 LE PROJET

- p.11 Le périmètre du projet
- p.12 Le projet présenté à la concertation
- p.18 Les alternatives déjà étudiées
- p.21 Les acteurs du projet
- p.22 Le calendrier du projet – Le budget et le financement

p.23 LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

- p.24 Comment participer ?
- p.26 Le rôle de la concertation dans le projet

LES ANNEXES (à consulter sur le site internet)

- Délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 2 février 2024
- Plan du secteur d'étude

Qu'est-ce qu'un dossier de concertation ?

Ce qu'il est

- Un document de synthèse sur les différentes études déjà réalisées, au jour du démarrage de la concertation.
- Une base commune d'informations.
- Un socle pour le dialogue : chacun peut, sur cette base, argumenter sur l'opportunité du projet proposé, sur ses avantages et inconvénients et contribuer avec d'autres idées.

Ce qu'il n'est pas

- Ce n'est pas un exposé détaillé du projet : des études sont en cours, elles viendront affiner les premières intentions.
- Ce n'est pas un document figé : de nouveaux éléments, issus des études en cours, pourront être mis à votre disposition avant la fin de la concertation (à consulter sur le site internet et dans les lieux publics cités page 24).
- Ce n'est pas une présentation du projet dans sa version finale : les études ultérieures et la concertation en cours feront évoluer le projet.



POURQUOI INITIER UN PROJET ?

... POUR TRANSFORMER LA PLACE EN UN LIEU PLUS VIVANT

La place Mondésir se situe à l'interface des communes de Bordeaux et Mérignac, à la croisée des quartiers de La Glacière (Mérignac), Caudéran et Saint-Augustin (Bordeaux). Aujourd'hui, la place Mondésir est très marquée par son caractère routier. Pourtant, des commerces et des espaces végétalisés existent, lui conférant un vrai potentiel.

LA PLACE AUJOURD'HUI : UN NŒUD ROUTIER

Aujourd'hui, la place Mondésir est très marquée par son caractère routier (voir plan ci-dessous) :

- trois axes structurants la traversent d'est en ouest : les avenues d'Arès, de la République et de la Marne ;
- plusieurs axes secondaires, assurant un rôle important pour les connexions nord-sud et pour la desserte du quartier, se raccordent aussi à la

place : l'avenue du Maréchal Galliéni, la rue Guynemer et la rue des lavoirs.

De ce fait, la place est vécue comme un lieu routier qu'on traverse, davantage qu'un lieu où on a envie de s'attarder.



*Plan schématique de la place Mondésir et de ses principaux usages aujourd'hui
(crédit : agence Emulsion – 2023)*

UN FORT POTENTIEL COMMERCIAL ET PAYSAGER



LE COMMERCE AUJOURD'HUI

Au nord et au sud de la place (voir schéma ci-dessus), des commerces et des services de proximité sont implantés sur les deux communes : boulangerie, restaurant, la Poste, etc. Le pôle commercial constitué autour du supermarché Auchan, côté Mérignac, attire de nombreux clients de proximité et des personnes venant faire leurs courses pour la semaine.

Le marché est un temps fort de la vie du secteur Mondésir. Tous les dimanches matin, il accueille 60 commerçants sédentaires ainsi qu'une dizaine de commerçants passagers. C'est un marché privé puisqu'il est géré par une association. Il s'installe sur le parking d'Auchan avec l'accord de ce dernier. De ce fait, le marché est tributaire des évolutions qu'Auchan pourrait envisager à l'avenir. Afin d'assurer sa pérennité, le projet prévoit sa relocalisation sur une parcelle publique.



LE PAYSAGE DE LA PLACE

Des espaces verts existent, mais sont difficilement perçus comme des espaces récréatifs pour le quartier. Par exemple, des arbres sont plantés au milieu de la place, au niveau du stationnement, créant un espace vert intéressant, mais difficilement accessible par les piétons du fait du trafic routier tout autour.

De même, l'espace végétalisé du sud de la place, déconnecté du précédent, est un espace peu mis en valeur aujourd'hui ; sa proximité de la route le rend peu agréable pour les usagers souhaitant profiter d'un coin de verdure apaisé.

De manière générale, les points de vue paysagers ne sont que très peu valorisés.

Sur la base de ce diagnostic, les objectifs en matière d'espaces publics sont :

Ces objectifs ont été approuvés par le Conseil de Bordeaux Métropole du 2 février 2024 : retrouvez la délibération sur le site internet

- Valoriser les commerces côtés nord et sud en élargissant les trottoirs et terrasses dévolus aux piétons.
- Développer un espace paysager généreux au sud, mutualisé entre le marché le dimanche et d'autres usages le reste du temps. La relocalisation du marché devra se faire sans impact, même temporaire, sur son activité.
- Conférer à la place une véritable qualité paysagère et urbaine afin de la rendre plus vivante et de développer la vie de quartier.
- La désimperméabiliser et la végétaliser pour en faire un espace plus propice aux piétons et aux usages récréatifs de proximité.

... POUR FACILITER LA CIRCULATION DE TOUS LES MODES DE TRANSPORT

La place Mondésir s'apparente aujourd'hui à un grand rond-point, constitué de plusieurs axes routiers autour d'un stationnement central. La circulation est assez fluide pour les voitures. En revanche, elle s'avère insécurisante et inconfortable pour les piétons, cyclistes et usagers du bus.



LES VOITURES AUJOURD'HUI

Le trafic automobile est dense sur les axes majeurs de la place, mais il est rarement saturé : l'aménagement actuel permet une circulation fluide. En revanche, la multiplication des carrefours à feux (trois sur la place) induit un fonctionnement complexe et pas toujours très simple à comprendre pour les automobilistes. De plus, la surface dédiée à la voiture (chaussée et stationnement) est très importante comparée aux autres modes.

Les besoins de stationnement sont satisfaits principalement grâce au parking d'Auchan ; si le supermarché venait à le supprimer ou à le réduire, les places offertes sur l'espace public ne suffiraient plus à répondre à la demande des automobilistes de passage et des résidents riverains. En outre, le stationnement public en cœur de place occupe une surface importante alors qu'il est difficilement accessible et peu connu.



10.000 véhicules par jour sur les axes majeurs (chiffres 2018)

30% des déplacements < 6 kms (report modal possible)

410 places de stationnement (dont 312 sur le parking d'Auchan et 37 au cœur de la place Mondésir)



LES BUS AUJOURD'HUI

La place Mondésir est traversée par quatre lignes structurantes à forte fréquentation qui bénéficient de couloirs dédiés. Mais la circulation des bus est pénalisée au niveau des intersections, congestionnées par le trafic automobile. De même, les piétons éprouvent des difficultés à accéder aux arrêts du fait de cheminements et de traversées piétons peu sécurisants et longs. Le potentiel de report modal (c'est-à-dire le nombre de personnes qui pourraient renoncer à la voiture pour prendre le bus) est donc important, mais nécessite des aménagements pour rendre le bus encore plus attractif.



3 lignes de bus TBM + 1 ligne de car interurbain régional



LES CYCLISTES AUJOURD'HUI :

Les cyclistes traversent de plus en plus la place Mondésir et l'avenue de la Marne (le flux a doublé entre 2018 et 2022), notamment grâce au confortement d'une bande cyclable au nord de la place et aux pistes tracées en 2020-2021. En revanche, les aménagements sécurisés souffrent de discontinuités ; les largeurs de voies partagées avec les voitures et le nombre important d'intersections occasionnent des cisaillements inconfortables, voire dangereux, avec la circulation automobile. La place Mondésir est identifiée comme un point noir par le baromètre de la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB).



3829 passages / jour

850 emprunts+retours de Vcub / mois

(station la plus importante de la commune)



LES PIETONS AUJOURD'HUI :

Globalement, l'accessibilité des piétons est assurée sur le pourtour de la place, aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR). De nombreux feux permettent de la traverser en toute sécurité. Mais les traversées s'effectuent en plusieurs fois et prennent beaucoup de temps. La place étant très majoritairement minérale et fortement marquée par l'automobile, l'ambiance n'est pas propice à la déambulation. De plus, les trottoirs à proximité des commerces sont ponctuellement encombrés par les voitures en stationnement illicite.

Sur la base de ce diagnostic,
les objectifs en matière de mobilité sont :

Ces objectifs ont été approuvés par le Conseil de Bordeaux Métropole du 2 février 2024 : retrouvez la délibération sur le site internet

- Maintenir une circulation fluide, lisible et sécurisée pour les voitures
- Améliorer les conditions de circulation pour les autres modes (piéton, vélo, bus).
- Proposer une infrastructure cyclable continue et aux standards REVE (2 pistes de 2,5 mètres).
- Valoriser les commerces par le maintien d'une offre de stationnement minute à proximité.

LE PROJET



LE PERIMETRE DU PROJET

Les différentes études du projet portent sur le périmètre qui figure sur le plan ci-dessous. Le périmètre intègre l'espace vert au sud et le

stationnement du cœur de la place, mais pas celui du supermarché puisque celui-ci est privé.

Vue aérienne de la place aujourd'hui. En rouge, le plan du périmètre du projet
(Bordeaux est au nord de l'avenue de la République, Mérignac au-dessous)



Stationnement public (50 places) en longitudinal sur l'avenue de la Marne (pas impacté par le projet)

Auchan, sa galerie commerciale, sa station-service et son parking (312 places, pas impactées par le projet)

Commerces au nord de la place (boulangerie, restaurant, bar, pâtisserie, épicerie, agence immobilière)

Commerces au sud et à l'ouest (pharmacie, banques, assurances, mutuelle)

Espace vert au sud de la place (largement agrandi dans le projet)

Stationnement public (37 places) en cœur de place (partiellement relocalisé ailleurs dans le projet)

LE PROJET PRESENTE A LA CONCERTATION

Après l'étude du programme, Bordeaux Métropole et les communes de Bordeaux et Mérignac ont retenu une intention d'aménagement. Ce grand principe va maintenant être étudié plus finement, grâce à une étude dite « préliminaire ». C'est le moment pour vous d'exprimer vos avis et idées : ils nous aideront à passer de l'intention au projet concret !

L'INTENTION D'AMENAGEMENT PROPOSEE A CE JOUR

L'étude programme, terminée en décembre 2023, a proposé trois grandes intentions d'aménagement. Le comité de pilotage réunissant les communes de Bordeaux et Mérignac en a retenu une : c'est ce

projet qui vous est présenté ici. Les deux autres versions sont à retrouver en page 18, au titre des alternatives abandonnées.

A ce stade, il s'agit d'un schéma de principe (pas d'un plan détaillé ni précis). Il n'est pas figé : découvrez ci-après les éléments qui sont ouverts à la discussion !

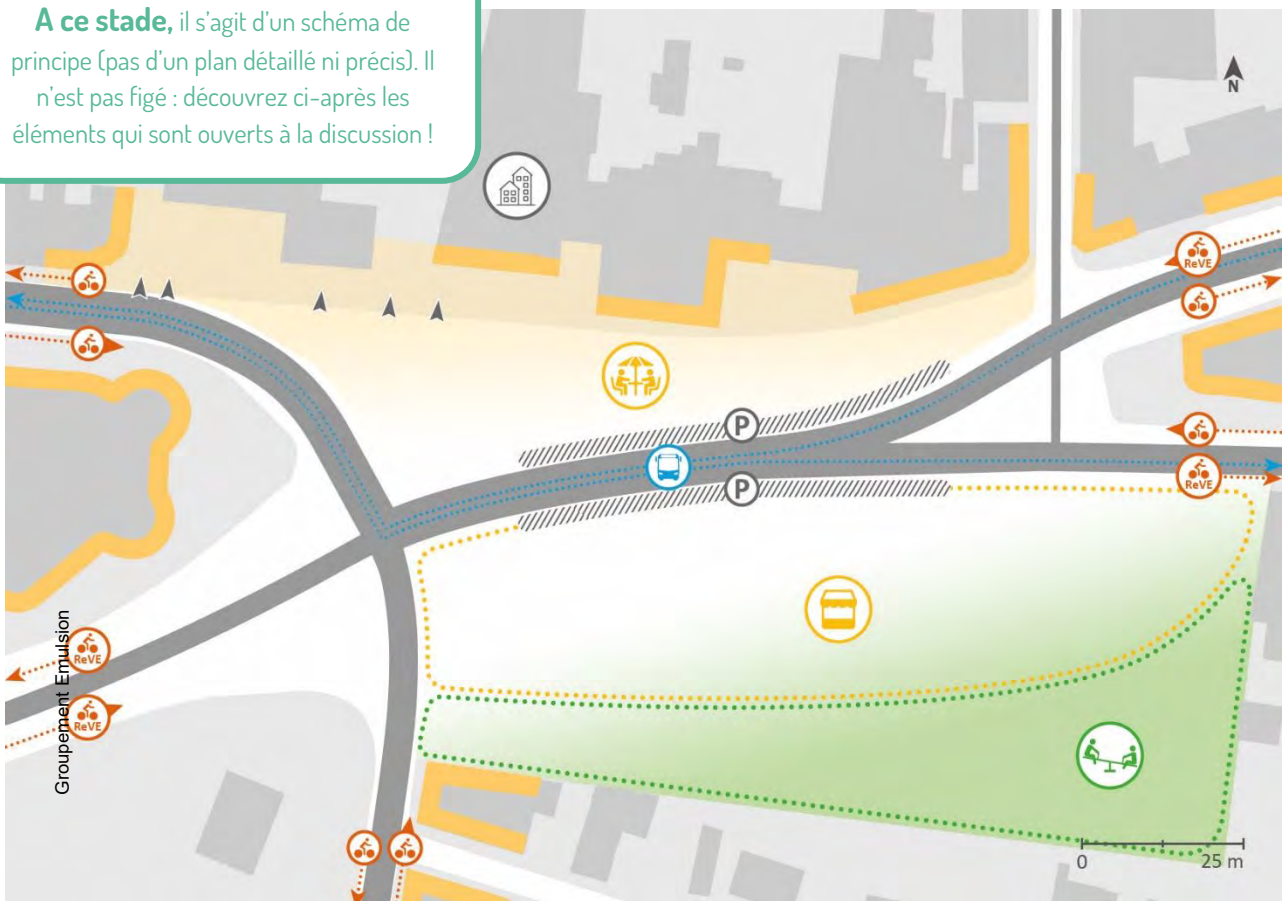
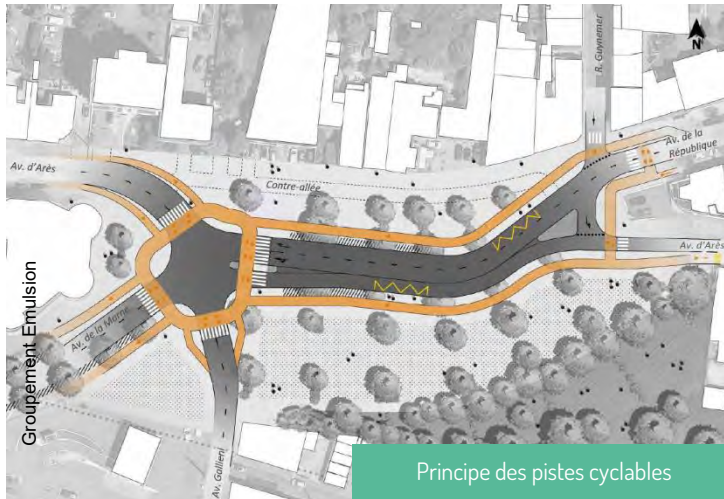
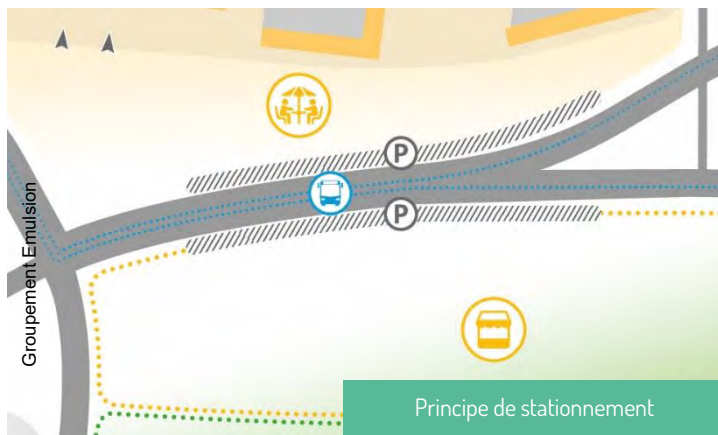


Schéma de principe de l'ensemble du projet (décembre 2023)

Un vaste espace végétalisé est créé au sud, pour le marché dominical et d'autres usages. Le stationnement du cœur de place est en partie repositionné ailleurs et les trottoirs devant les commerces sont élargis. Le fil rouge du projet est de ne pas dégrader les conditions de circulation automobile, tout en améliorant celles des autres modes de transport (bus, piétons et vélos).



Principe des pistes cyclables



Principe de stationnement

Focus sur le schéma de circulation et le stationnement

Voitures, vélos et piétons (premier plan ci-contre)

L'intersection des quatre rues principales deviendra un carrefour en croix (en gris foncé sur le plan), plus compréhensible, géré par des feux tricolores. Selon les simulations de trafic, les flux automobiles ne seront pas impactés par ce changement, la circulation restera aussi fluide qu'aujourd'hui. La rue Guynemer sera accessible uniquement en tournant à droite depuis l'avenue de la République, ce qui limitera très fortement la circulation de transit.

Une piste cyclable de 2,50 mètres de largeur sera aménagée sur les trottoirs (en orange sur le plan), selon les standards du réseau ReVE (voir encadré ci-dessous). Elle se prolongera par des pistes cyclables vers l'avenue d'Arès ouest et l'avenue Galliéni.

Les traversées piétonnes deviendront plus rapides et simples. Tout comme les traversées cyclables, elles seront gérées, à l'ouest, par des feux tricolores au niveau du carrefour et, à l'est, sans feu, selon le régime de priorité du code de la route.

Les accès livraison seront maintenus pour les commerces.

Stationnement et bus (second plan ci-contre)

Le stationnement sera relocalisé le long des voies (les hachures noires sur le plan) : les places seront moins nombreuses qu'actuellement (une quinzaine contre 37 aujourd'hui), mais plus facilement accessibles.

Pour plus de fluidité de circulation, une voie dédiée aux bus est prévue sur la place, dans les deux sens Mérignac <-> Bordeaux (les pointillés bleus sur le plan). Les arrêts de bus s'effectueront directement sur la voirie.

Tous les plans présentés dans ce dossier sont des schémas de principe, élaborés en décembre 2023 (au stade de l'étude programme). Ils sont susceptibles d'être modifiés lors de l'étude préliminaire, notamment de façon à intégrer les apports de la concertation.

Qu'est-ce que le réseau ReVE ?

Il s'agit du Réseau vélo express que Bordeaux Métropole déploie sur tout son territoire avec un double objectif :

- fournir aux cyclistes des trajets rapides, lisibles, confortables, sécurisés et sans rupture de continuité ;
- proposer des services associés tels que des parkings sécurisés, de l'éclairage, des aires de service vélo, ou une signalétique dédiée.

La ligne n°11 traversera la place Mondésir. Longue de 20,7 km, elle reliera les communes de Bordeaux, Mérignac et Martignas-sur-Jalle en passant par la zone aéroparc et l'aéroport de Mérignac.

Plus d'informations sur bordeaux-metropole.fr



La concertation est ouverte !

Exemples de ce qui peut être discuté avec vous

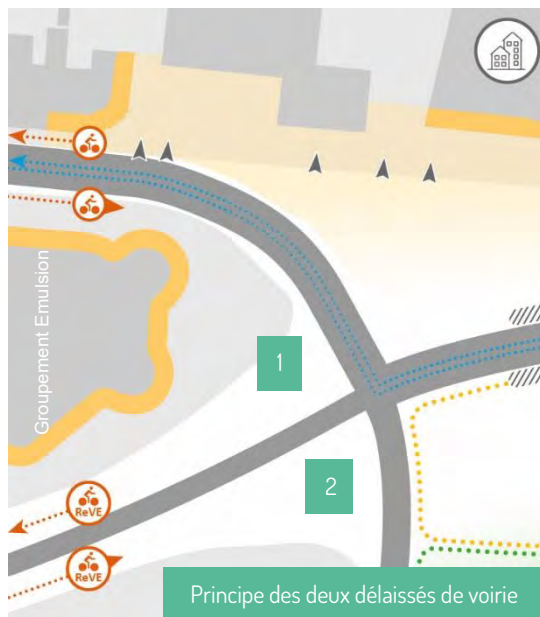
- Le schéma de circulation vous paraît-il pertinent ?
- L'espace dédié aux voitures (circulation et stationnement), aux bus, piétons et cyclistes vous paraît-il suffisant ?
- Quels services devrait-on prévoir pour les cyclistes : arceaux vélos, pompes en libre-service, location de vélos et de trottinettes électriques, etc. ? Et où les localiser ?
- Et tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder !



Exemple d'aménagement possible



Exemple d'aménagement possible



Principe des deux délaissés de voirie

Focus sur les espaces publics au nord et à l'ouest de la place

Les deux images de synthèse ci-contre

Au nord de la place (sur l'avenue de la République), les trottoirs devant les commerces seront élargis en faveur des piétons et des cyclistes, mais aussi des commerces qui voudraient disposer de plus d'espace (pour des terrasses ou d'autres usages).

Plusieurs possibilités d'aménagement peuvent être étudiées, comme par exemple celles présentées dans les deux images ci-contre.



La concertation est ouverte !

Exemples de ce qui peut être discuté avec vous

- De quelle largeur doivent être les trottoirs, notamment en bordure des commerces ?
- Quels usages pourraient être prévus sur ces larges trottoirs : terrasses, etc. ?
- Quels usages prévoir pour les deux « délaissés » à l'ouest ? Que doit-on prévoir pour faciliter ces usages : plantations, mobilier, etc. ?
- Quels matériaux au sol vous sembleraient intéressants ?
- Et tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder !

Le plan ci-contre

A l'ouest de la place, le nouveau tracé de la chaussée génère deux délaissés : l'un entre l'avenue d'Arès et l'avenue de la Marne (le n°1 sur le plan), l'autre entre l'avenue de la Marne et l'avenue Galliéni (le n°2). Leur usage n'est pas encore défini. Par ailleurs, des études détaillées des réseaux souterrains devront évaluer s'il est possible ou pas de les végétaliser et, si oui, selon quelles contraintes.



Focus sur les espaces publics au sud et sur la végétalisation

L'espace vert existant au sud de la place sera très largement agrandi, devenant un vrai parc de proximité pour les habitants du quartier et un grand espace pour le marché, sur une surface totale de 6.000 m² environ, c'est-à-dire l'équivalent de la partie végétalisée de la place Gambetta à Bordeaux.

Il sera composé de deux parties différenciées :

- ❶ La bande arborée au sud (en vert foncé sur les deux plans ci-contre) sera conservée et équipée de mobilier incitant au repos, à la flânerie, au jeu.
- ❷ La partie nord (en jaune clair) pourra accueillir le marché le dimanche et d'autres usages le reste du temps. Le revêtement du sol, perméable, sera compatible avec les besoins du marché. Cet espace peut être aménagé de plusieurs façons, comme par exemple :

- premier plan ci-contre : l'espace est largement végétalisé ;
- second plan ci-contre : des allées structurent l'espace, bordées de végétation.

Concernant la végétalisation générale de la place Mondésir, les autres espaces (trottoirs côté nord, bordures des différentes voies, etc.) pourraient aussi être davantage végétalisés, mais des études supplémentaires sont nécessaires pour en déterminer la faisabilité, du fait des nombreux réseaux présents sous terre (nappe de câbles haute tension, rivière Devèze busée sur la diagonale de la place, etc.).



La concertation est ouverte !

Exemples de ce qui peut être discuté avec vous

- Le parc prévu au sud vous paraît-il pertinent ?
- Quelles activités pourrait-on prévoir lorsque le marché ne s'y tiendra pas (pétanque, aire de jeux pour enfants, espaces de repos, etc.) ?
- Quel mobilier prévoir pour permettre ces usages ?
- Quels matériaux vous sembleraient intéressants (dans la limite de matériaux compatibles avec le marché) ?
- D'autres espaces verts doivent-ils être aménagés ailleurs sur la place ? Si oui, où ?
- Et tout autre sujet que vous souhaiteriez aborder !

Les images de référence ci-dessus sont des photos prises ailleurs (ce ne sont pas des photos-montages du projet prévu pour la place Mondésir). Elles illustrent plusieurs possibilités d'aménager la partie sud de la place Mondésir. Elles vous sont présentées ici à titre d'exemples : d'autres hypothèses pourront être étudiées ultérieurement.

LES INVARIANTS DU PROJET

Les invariants d'un projet sont les éléments incontournables, ceux qu'on doit considérer comme définitifs. Ils ont été définis soit politiquement (ce sont des choix stratégiques portés par les élus communaux et/ou métropolitains), soit techniquement (ce sont alors des données issues

d'études réalisées en amont). Les invariants du projet de réaménagement de la place Mondésir sont listés dans le tableau ci-dessous. La justification, politique ou technique, de chacun y est également portée à votre connaissance.



Les invariants du projet

Les raisons qui expliquent les invariants

Végétaliser la place et la désimperméabiliser (c'est-à-dire la rendre moins minérale, plus perméable aux eaux de pluie), dans les limites techniques	La place actuelle est dédiée prioritairement à la circulation automobile. Le choix est de lui conférer une véritable qualité paysagère et urbaine. Les études ultérieures montreront les possibilités, en fonction des réseaux souterrains présents (rivière Devèze busée, câbles haute tension, etc.).
Un carrefour en croix qui ne dégrade les conditions de circulation pour aucun mode de déplacement (voiture, vélo, bus, piéton)	Les élus communaux et métropolitains souhaitent maintenir une circulation fluide, lisible et sécurisée pour tous les modes de déplacement. L'étude de la circulation a montré que le principe du carrefour en croix était la seule façon d'y parvenir et qu'il était déclinable de plusieurs façons.
Conserver une présence des bus	Le réseau TBM doit rester présent sur la place Mondésir, en respect de la nouvelle délégation de service public (DSP) entre Bordeaux Métropole et TBM, entrée en vigueur en septembre 2023.
Donner une vraie place aux piétons	La place donnée aux piétons est un axe phare du schéma métropolitain des mobilités (voté en septembre 2021) et du plan marche métropolitain (voté en novembre 2021).
Aménager une piste cyclable continue et aux standards du Réseau vélo express (ReVE)	Le ReVE est un projet phare du 3 ^{ème} plan vélo métropolitain (voté en novembre 2021) et du schéma métropolitain des mobilités. Le réseau prévoit que la ligne 11 passe par la place Mondésir.
Valoriser les commerces en élargissant le trottoir situé devant et en maintenant une offre de stationnement minute à proximité	Le fait d'élargir le trottoir devant les commerces pourra leur permettre d'installer des terrasses ou des articles devant les vitrines. Ainsi, de nouveaux types de commerce pourraient être incités à s'installer sur la place et ceux qui sont déjà implantés pourraient bénéficier d'une attractivité supplémentaire et développer leur potentiel convivial.
Relocaliser le marché au sud de la place, sur un espace paysager généreux et un emplacement public qui pourra être mutualisé avec d'autres usages le reste du temps	Le marché associatif actuel est implanté sur une parcelle privée (détenue par Auchan), ce qui le rend tributaire des éventuels projets d'évolution du supermarché. Afin de le rendre pérenne du fait de son importance pour l'animation commerciale du quartier et de la ville, la Mairie de Mérignac souhaite lui offrir un espace sur le domaine public.

LES MARGES DE DISCUSSION POSSIBLE

Toutes les propositions citoyennes qui respecteront les invariants ci-dessus seront étudiées.

Pendant toute la durée de la concertation réglementaire et selon les modalités prévues (voir

page 24), vous pouvez vous exprimer sur les deux sujets majeurs ci-dessous ou sur tout autre questionnement qui vous semble intéressant. Vos avis et idées nourriront l'étude préliminaire et constitueront autant d'éclairages supplémentaires.

Quel est votre avis sur l'intention d'aménagement ?

Voir pages 12 à 15

Vous semble-t-elle pertinente pour régler les problèmes que vous constatez sur la place ? Permet-elle de conserver, voire d'améliorer, ce qui vous plaît déjà sur la place ? Etc.

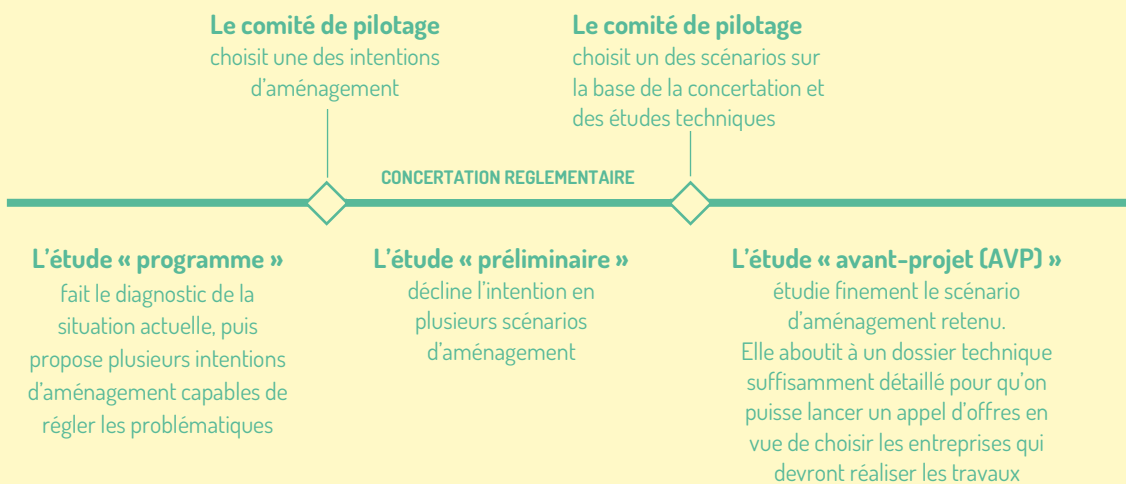
Quelles sont vos idées pour passer de l'intention au projet détaillé ?

Voir les exemples de questions posées pages 13 à 15

Vous pouvez proposer des idées, que vous fréquentiez la place occasionnellement ou que vous y viviez ou y travaillez quotidiennement !

Les différentes phases d'étude avant la finalisation d'un projet

Sur des projets d'aménagement publics de plusieurs millions d'euros, une série d'études est toujours nécessaire avant de pouvoir engager les travaux. Chaque phase d'étude apporte un niveau de détail supplémentaire à la précédente. C'est pourquoi, à la fin de chaque phase, un comité de pilotage (constitué d'élus) doit approuver une option parmi toutes celles qui lui sont proposées (et, par conséquent, refuser les autres), puis engager la phase d'étude suivante qui viendra affiner cette option. Ainsi de suite jusqu'à obtenir un projet suffisamment détaillé pour engager les travaux.



L'enchaînement des études pour le projet Mondésir est expliqué dans le calendrier page 22

LES ALTERNATIVES DEJA ETUDIEES

Plusieurs autres projets de réaménagement de la place Mondésir ont été étudiés depuis 2018. Certains ont été abandonnés, d'autres ont évolué pour parvenir au projet actuel. Ils vous sont livrés ici à titre d'information.

L'ETUDE « PROGRAMME » DE 2018

Une première étude de programmation, menée en 2018 par Bordeaux Métropole avec le bureau d'études Nechtan, a fait émerger un premier scénario d'aménagement. Il consistait à réorganiser la circulation grâce à un carrefour en croix, dans l'esprit d'une place-jardin, avec plusieurs variations : un parvis fonctionnel et minéral au nord, un grand espace au centre, un bois ludique et récréatif au sud.

Ce scénario d'aménagement a été abandonné pour deux raisons.

1. En septembre 2021, la Métropole a adopté son schéma des mobilités qui se donne comme objectif de décongestionner le territoire métropolitain et de décarboner les mobilités :

- ❖ accroître la performance du réseau actuel des transports en commun (notamment par la réalisation de couloirs de bus) ;
- ❖ favoriser le développement de la marche (plan marche) ;
- ❖ favoriser l'augmentation de la pratique du vélo (plan vélo et notamment création d'un Réseau vélo express approuvé par délibération du Conseil de Métropole du 25 novembre 2021). La ligne 11 du réseau REVE traverse la place ;
- ❖ fluidifier le réseau existant (par l'amélioration du fonctionnement des carrefours notamment).

2. Une nouvelle délégation de service public de transport (mise en œuvre à partir de septembre 2023) a réorganisé les lignes de bus.

L'ETUDE « PROGRAMME » DE 2023

Après 2018, les deux communes ont affiné leurs intentions d'aménagement. En septembre 2022, Bordeaux Métropole a commandité une nouvelle étude programme au bureau d'études Emulsion (en groupement avec le bureau d'études techniques ERA et l'agence de paysagistes QLAADF). En 2023, le groupement a proposé plusieurs intentions d'aménagement. Elles ont évolué au fil des discussions, au cours de l'année 2023, avec les

élus des deux communes et les services de Bordeaux Métropole jusqu'à abandonner certains scénarios (ils sont estampillés « abandonnés » ci-dessous) et décider d'en affiner d'autres (« en attente », ci-dessous).

Les grandes lignes de chacun vous sont données ci-dessous ainsi que, le cas échéant, les raisons de leur abandon.



Scénario « Une place au sud » :

Ce scénario favorisait la continuité de l'axe historique Arès-République, le plus circulé (y compris par les transports en commun). Le projet prévoyait une façade nord dégagée et un large espace au sud, appropriable de plusieurs manières.

→ Ce scénario a finalement été abandonné car il détériorait fortement les conditions de circulation pour les automobiles et les camions (c'est-à-dire qu'un des invariants principaux, listés page 16, n'était pas respecté), notamment sur la section Galliéni-Marne, à cause de la création de deux carrefours importants à peu de distance.



Scénario « Un large parvis commercial au nord » :

Ce scénario permettait de structurer l'espace en trois séquences complémentaires : un large parvis commercial au nord, un parc en longueur au sud, qui s'étire d'est en ouest, et, entre les deux, la voie de circulation.

→ Ce scénario n'a pas été retenu en l'état car il n'offrait pas suffisamment d'espace au sud pour y relocaliser le marché dominical. Des études supplémentaires ont alors été entreprises : ce scénario a été décliné en deux autres versions (voir ci-dessous).



Scénario « Des trottoirs élargis au nord et une vaste esplanade au sud »

Ce scénario consistait à prévoir un carrefour en croix et à relocaliser le marché. Deux options ont été produites :

- au nord : les trottoirs sont plus ou moins élargis (**très larges sur le 1^{er} plan ci-contre, élargis mais dans une moindre mesure sur le 2nd plan**) ;
- au sud : l'esplanade est soit entièrement plantée (**2nd plan**), soit divisée en deux espaces, l'un étant largement végétalisé, l'autre moins (**1^{er} plan**).

→ Le principe général de ce scénario a été retenu, lors du comité de pilotage de décembre 2023. Toutefois, le comité a souhaité qu'il soit encore modifié sur plusieurs points :

- prévoir un espace public au nord plus généreux qu'un simple trottoir élargi ;
- ajouter une voie bus dans le sens Mérignac-Bordeaux afin de ne pas gêner la circulation automobile ;
- travailler une meilleure insertion des arrêts de bus ;
- supprimer le terre-plein central (en vert sur le plan ci-contre).

Le plan ainsi modifié est celui qui vous a été présenté page 12.



ABANDON



Scénario « Une placette et une contre-allée au nord » :

Ce scénario proposait d'affirmer l'avenue de la Marne comme un axe symbolique, en continuité de l'avenue de la République vers Bordeaux, structurant ainsi deux espaces complémentaires : une placette de proximité au nord et un grand jardin au sud qui permettait d'installer des petits équipements de loisirs (jeux pour enfants, etc.).

→ Ce scénario a été abandonné car, comme le scénario « Une place au sud », il détériorait fortement les conditions de circulation des automobiles et camions : le lien avec l'avenue d'Arès était rendu plus complexe et on pouvait craindre que le tracé rectiligne de la nouvelle voie, centrale, puisse créer un effet d'autoroute urbaine encourageant des vitesses excessives.

L'ALTERNATIVE QUI CONSISTERAIT A NE PAS FAIRE LE PROJET

Si on ne réalisait pas le projet, cela signifierait que la voirie et les espaces publics resteraient en l'état qu'on connaît aujourd'hui. Des opérations de maintenance pourraient être menées (par exemple : réfection du tapis de la chaussée et des trottoirs, petites plantations, changement du mobilier urbain), mais sans rien changer dans le fonctionnement de la place : elle resterait un nœud routier où les piétons et les deux roues continueraient à

rencontrer les problématiques évoquées (voir pages 6 à 9), sans qu'elle ne puisse véritablement servir à développer une vie de quartier plus conviviale. De plus, le marché ne pourrait pas être relocalisé sur l'espace public.

Cette alternative ne respectant pas les invariants posés par les élus communaux et Bordeaux Métropole, elle n'a pas été étudiée plus en détail.



Les engagements d'une concertation !

En initiant une concertation, Bordeaux Métropole s'engage à être à l'écoute :

- des savoirs et expertises d'usage des participants
- des informations et expertises complémentaires existantes que les participants pourraient souhaiter verser au débat
- des projets alternatifs ou variantes au projet proposé.

LES ACTEURS DU PROJET



Les deux villes :

- précisent les besoins et les invariants du projet ;
- décident des suites à donner aux études, en lien étroit avec la Métropole ;
- prévoient le financement du projet dans le contrat de codéveloppement signé avec la Métropole ;
- communiquent auprès de leurs habitants afin de les inviter à participer à la concertation ;
- participent à l'organisation de la concertation et à la rédaction de son bilan.



Bordeaux Métropole est maître d'ouvrage du projet.

En lien étroit avec les communes, elle :

- pilote et coordonne les différentes études (programme, étude préliminaire, avant-projet, etc.) jusqu'aux arbitrages nécessaires ;
- coordonne les différents acteurs impliqués dans le projet afin de prendre en compte leurs souhaits et leurs contraintes ;
- prévoit le financement du projet sur son budget ;
- organise la concertation réglementaire et se porte garante de la qualité du processus ;
- rédige et adopte le bilan de la concertation ainsi que la décision sur les suites à donner au projet ;
- réalise les travaux avec des entreprises.

EMULSION

Un groupement a été constitué entre l'agence d'urbanisme Emulsion, le bureau d'études techniques ERA et l'agence de paysagistes Quand les arbres auront des feuilles (QLAADF). Le groupement a été mandaté par Bordeaux Métropole pour réaliser l'étude programme. Son rôle est de réaliser l'étude en conjuguant ses compétences techniques afin de produire un projet fiable et réalisable.



Neorama est une agence spécialisée en concertation. Elle est missionnée par Bordeaux Métropole pour l'appuyer dans la conception et l'animation de la concertation.

Des décisions préparées et prises en comité de pilotage, avec l'appui d'une équipe-projet

Le comité de pilotage est l'instance qui :

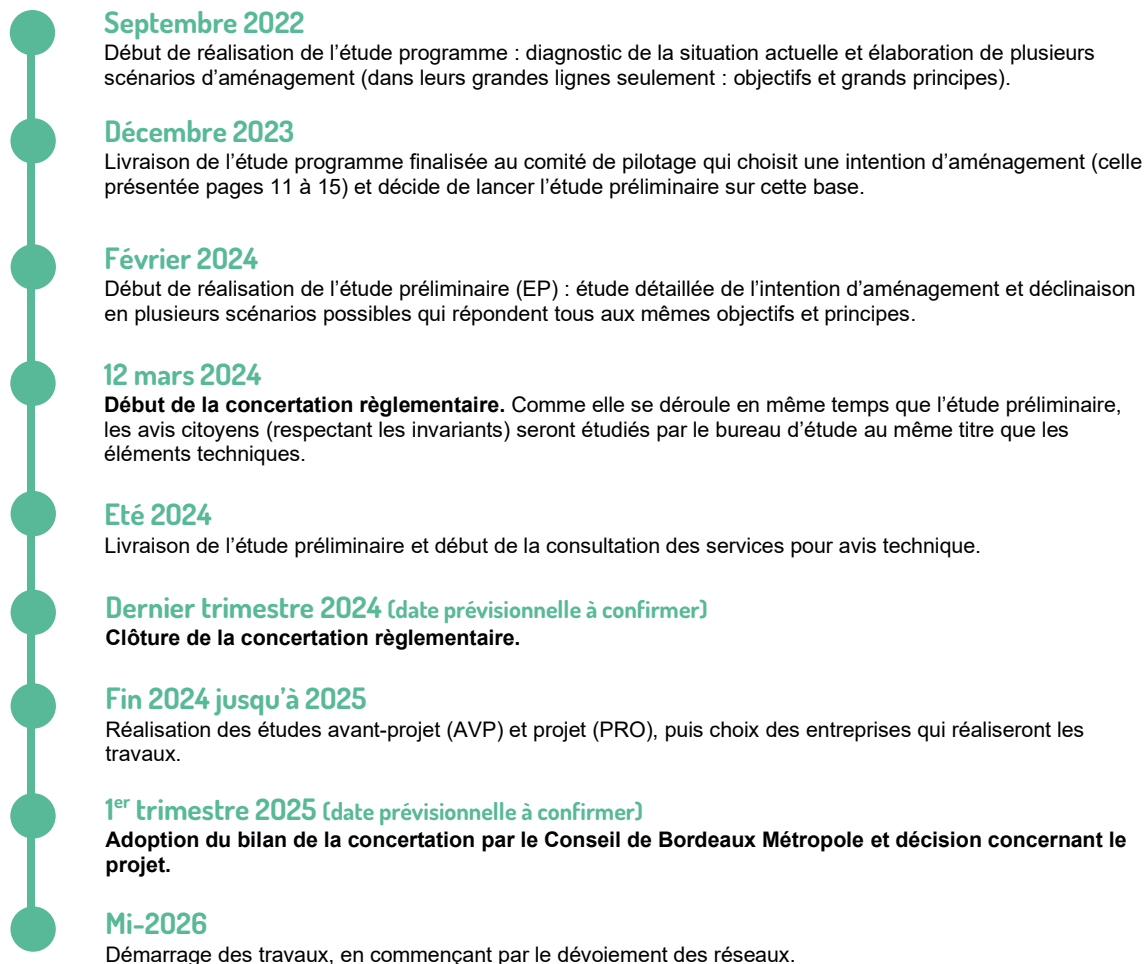
- prépare les décisions politiques majeures qui devront être prises par le Conseil de Bordeaux Métropole ;
- prend les décisions sur les étapes intermédiaires de façon à orienter le travail de l'équipe-projet.

Le comité de pilotage est constitué des élus des deux communes, Bordeaux et Mérignac, et d'élus métropolitains.

L'équipe-projet fournit au comité de pilotage toutes les informations nécessaires aux décisions. Elle est constituée des services métropolitains, des services municipaux, des bureaux d'études extérieurs, etc.

LE CALENDRIER DU PROJET

Les dates futures annoncées ci-dessous sont des dates prévisionnelles, susceptibles de changement au fil de l'avancée des études.



LE BUDGET ET LE FINANCEMENT DU PROJET

En l'état actuel (c'est-à-dire au stade de l'étude programme), le budget à consacrer au projet est évalué entre 3 et 5 millions €. Bien entendu, il sera sujet à évolution selon les résultats des études et les choix opérés.

L'ensemble des études et une partie des travaux sont prévus sur le contrat de codéveloppement signé entre Bordeaux Métropole et les communes de Bordeaux et Mérignac pour la période 2024-2027. Il est acté avec les deux communes que le reste des travaux sera imputé sur leurs prochains contrats de codéveloppement.

Qu'est-ce qu'un contrat de co-développement ?

C'est l'outil de contractualisation de Bordeaux Métropole avec chacune des 28 communes membres. Il permet de planifier et d'équilibrer leurs actions par des engagements réciproques et négociés. Il vise également à assurer la transparence de l'action métropolitaine et l'équité de traitement entre les communes. Les contrats sont conclus pour une durée de 3 ans.

LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE



COMMENT PARTICIPER ?

La concertation débute le 12 mars 2024. La date de clôture n'est pas connue à ce jour (prévue pour le dernier trimestre 2024) : elle sera annoncée 7 jours avant, dans la presse et sur le site internet participation.



Adoptez le réflexe numérique !

Le site internet

Du mardi 12 mars 2024 jusqu'à la clôture

Vous y trouvez tous les éléments liés au projet. Vous pouvez y exprimer vos avis et idées, voir les avis des autres et entrer en débat avec eux. En vous abonnant à la page Mondésir, vous pouvez recevoir une notification dès qu'une nouvelle information ou une nouvelle date est publiée par la Métropole.



Flashez ce QR code avec votre portable ou recopiez l'adresse URL ci-dessous

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/reaménagement-de-la-place-mondesir-bordeaux-et-merignac>



Venez nous poser vos questions !

Deux réunions-forums ouvertes à tous

• Jeudi 14 mars 2024 à 18h30

[salle des fêtes de La Glacière à Mérignac]

Vous pouvez y prendre connaissance des dernières études connues, poser vos questions à Bordeaux Métropole et aux deux communes et exprimer votre avis sur le projet. Les diaporamas et les comptes-rendus sont publiés sur le site internet après les réunions.

La date de la 2^{ème} réunion publique sera annoncée sur le site internet participation, sur les réseaux sociaux de Bordeaux Métropole et des communes et par affichage autour de la place Mondésir.



Promenons-nous sur la place !

Une balade urbaine

Jeudi 21 mars 2024 de 18h à 20h

[Place Mondésir]

En compagnie de l'équipe-projet, vous arpentez la place Mondésir et répondez à des questions spécifiques à chacun des endroits traversés.

Inscription recommandée (voir site internet).



Accordez-nous quelques minutes si vous nous croisez !

Des stands mobiles

En avril 2024

[Place Mondésir]

L'équipe-projet interpelle les passants, en différents lieux de la place et à différents moments. L'occasion de capter les contributions des citoyens qui ne seraient pas déplacés aux réunions.



Et si vous préférez le papier...

Un dossier et un registre papier

Du mardi 12 mars 2024 jusqu'à la clôture

Un dossier et un registre papier similaires à ceux publiés sur le site internet sont disponibles en 4 lieux, aux horaires d'ouverture habituels :

- A la Mairie de Mérignac [60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny]
- A la Mairie de quartier de Bordeaux-Caudéran [130 avenue Louis Barthou]
- Au pôle territorial ouest de la Métropole [10-12 rue des satellites au Haillan]
- Au pôle territorial Bordeaux de la Métropole [cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux]

Et peut-être davantage encore !

En fonction de l'avancée du projet, d'autres rencontres avec le public pourront être programmées. Si tel est le cas, elles seront annoncées notamment sur le site internet. Restez connectés !



12 mars 2024

Début de la concertation



Jeudi 21 mars

Balade sur la place



Date non connue à ce jour

Réunion-forum #2



Mardi 14 mars

Réunion-forum #1



Avril

Stands mobiles

Date non connue à ce jour
(prévue fin 2024)

Fin de la concertation



Bordeaux Métropole – Charlotte Barbier

Exemple de balade urbaine

Les idées viennent souvent plus facilement lorsqu'on s'immerge dans les lieux du projet : les balades urbaines sont faites pour ça !

Vous déambulez en compagnie de l'équipe-projet qui vous donne des informations et répond à vos questions. Au fur et à mesure, vous exprimez votre avis grâce à des questionnaires mis à votre disposition.



Bordeaux Métropole – Charlotte Barbier

Exemple de réunion publique organisée sous forme d'un forum

Comme dans une réunion publique classique, on vous livre les informations essentielles sur le projet.

Mais ce temps formel est raccourci : une large place est donnée aux discussions directes entre vous et l'équipe-projet autour de stands et de panneaux d'expositions.

Grâce à des post-it et autres supports ludiques, vous pouvez contribuer au projet de manière active !

LE ROLE DE LA CONCERTATION DANS LE PROJET

La concertation sert à apporter aux élus, avant qu'ils ne prennent des décisions, un éclairage complémentaire à celui qui leur est fourni par les études techniques.

Au sens des articles L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, la concertation réglementaire doit :

- informer le public de l'existence d'un projet, de ses objectifs et invariants ;
- donner la possibilité au public d'exprimer un avis et des contributions sur les sujets du débat.

A ce stade du projet, plusieurs éléments ne sont pas encore déterminés : c'est sur ces marges de discussion que vous pouvez vous exprimer (voir page 17). Toutes les contributions qui respecteront les invariants du projet seront examinées (voir page 16).

En effet, la concertation est organisée avant les décisions que les élus des communes et de Bordeaux Métropole devront prendre : ils disposeront ainsi d'un éclairage citoyen,

complémentaire à celui qui leur sera fourni par les différentes études techniques.

Les élus restent libres de leur décision finale. En revanche, ils s'engagent à expliquer quelles suites ils comptent donner aux contributions citoyennes. Ils le feront dans un document appelé « bilan de la concertation », adopté en Conseil métropolitain, puis publié sur le site internet. A la suite, le Conseil adoptera une décision sur les suites à donner au projet.

Après la concertation, d'autres phases d'étude seront engagées afin d'affiner les différents éléments du projet, jusqu'au début des travaux. Les citoyens continueront à être informés par la Métropole ou les communes de l'avancée des réflexions et de la mise en œuvre du projet.

Une charte pour améliorer la qualité des concertations de Bordeaux Métropole

En février 2022, Bordeaux Métropole a adhéré à la charte nationale de la participation du public. Depuis, elle s'attache à en respecter les 22 engagements, sur chacune de ses concertations.

La présente concertation réglementaire a été conçue de façon à se conformer autant que possible à la Charte. Une évaluation du respect des engagements est prévue (questionnaires de satisfaction distribués aux participants en fin de réunion, auto-évaluation, etc.). Le bilan de la concertation en fera état.

La charte nationale de la participation du public est consultable sur : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/presentation>

Le contrat démocratique de Bordeaux

Le 8 février 2022, la ville de Bordeaux a voté un Contrat démocratique. Il pose le cadre, les ambitions et les valeurs de la démocratie permanente bordelaise.

Plus de renseignements sur : <https://www.bordeaux.fr/p149851/le-contrat-democratique>

La concertation à Mérignac

La Ville de Mérignac place la participation citoyenne au cœur de son action. Elle s'est dotée de multiples instances de démocratie locale : conseils de quartier, conseil de développement et de transition écologique, permanences citoyennes, réunions en pied d'immeuble, etc.

Plus de renseignements sur : <https://www.merignac.com/votre-avis>



Bordeaux Métropole – Jean-Baptiste Menges



DG Territoires - Pôle territorial ouest
Direction du développement et de l'aménagement
Service aménagement urbain
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex
05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr